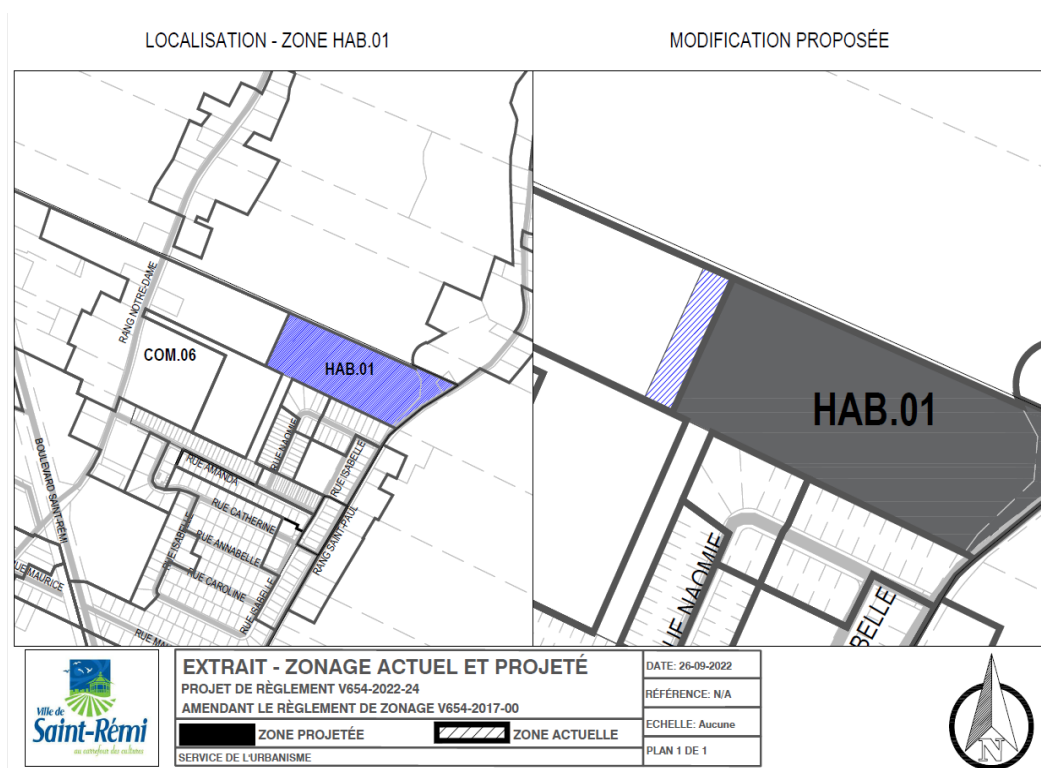


AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2022-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi a adopté le premier projet de règlement numéro V654-2022-24 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 octobre 2022 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, au 155 rue de la Mairie à Saint-Rémi. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les dispositions de ce projet de règlement visent à modifier la délimitation des zones HAB.01 et COM.06
4. Le projet de règlement vise les zones HAB.01 et COM.06 telles qu'illustrées sur le plan suivant :



Une description détaillée des zones visées peut être obtenue au bureau du soussignée à la Mairie.

5. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi au saint-remi.ca et peut être consulté au bureau du soussigné, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
6. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 29 septembre 2022

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**